

Le 27 mai 2026 à 19H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; GRANGE Cécile ; BRETON Pierre-Yves ; BOINOT Florence ; NICOLAS Sébastien ; GUEGUEN-AYRAULT Joëlle ; LACOUX Jean-Marc ; DERESME Christophe ; LEMARCHAND Serge ; DURAND Séverine ; FERSZTEJ Christelle ; PATAY Gladys ; LAFOND Anne-Marie ; GABILLON Delphine ; AIRAULT Sébastien

Absents : néant

Secrétaire : GRANGE Cécile

Présents : 15 Représentés : 0 Absents : 0 Votants : 15

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19H30.

1- Désignation du/de la secrétaire de séance = Cécile GRANGE

2 - Approbation du compte-rendu de la dernière séance = 15 POUR

3- Intervention de Mme Nour DURAND-LEVET, cheffe de projet, dans le cadre de « Villages d'avenir », accompagnée d'un intervenant, Martin BROCHOT, sur la mobilité et notamment le co-voiturage :

Présentation, au nouveau conseil d'élus, du projet lié à la mobilité et au co-voiturage : l'application mobile « J'ai une place »

Madame DURAND-LEVET explique qu'en Charente, il y a 41 projets « Villages d'avenir » et qu'elle travaille en binôme.

Le dispositif débutait au 1^{er} janvier 2024 et devrait se terminer le 31 décembre 2026 (en discussion pour prolongations) pour les communes de – de 3500 habitants. Il sert à développer des projets et aider à les mettre en œuvre (chercher les financements...).

À Villefagnan, le projet : « quel avenir ? » accompagné d'un podcast auprès des habitants via l'association La Traverse, d'une étude flash sur l'implantation d'une station essence, puis des informations sur l'expérimentation d'une plateforme de covoiturage communal.

Ce programme est pertinent pour développer d'autres commerces et projets.

Présentation de Martin BROCHOT =

Expérimentation « j'ai une place » : Première solution de mobilité solidaire pour les villages et leurs élus.

C'est une application mobile à laquelle la commune souscrit un abonnement annuel = accès est gratuit et exclusif à tous les habitants de la commune et où les habitants motorisés proposent soit leurs places, soit prennent une place.

Ce dispositif est gratuit les 6 premiers mois, pour la commune.

Cette application ne propose pas de création de trajets : on utilise ceux qui existent déjà. Les habitants postent leurs trajets quotidiens. Cela permet d'aider les jeunes ou les seniors, d'alterner les véhicules et conducteurs ... C'est un service gratuit et solidaire pour les habitants de Villefagnan.

On peut paramétrer les lieux de rencontres sur la commune.

Une personne de la mairie peut réserver un trajet pour un habitant sans téléphone portable. C'est un service d'intérêt général, porté par les habitants pour les habitants.

Création de lancement citoyen pour expliquer cette application et dynamiser son lancement.

La mairie, pour commencer, peut réunir un « noyau » d'individus pour lancer le mouvement.

Les 6 premiers mois seront gratuits, mais ensuite, payants par strate d'habitants = de 400 à 800 hab = 900 € TTC.

L'application est prête à l'emploi, réservée à chaque commune. Pourront être inclus les mineurs de + de 15 ans avec une autorisation parentale.

Possibilité d'aide des autres partenaires tels que France Services, pour installer l'application par exemple, mais aussi les associations, écoles, référents villages....

Possibilité de fournir le Kit de communication en distribuant le bulletin municipal.

Application compatible avec Apple store (pas Safari) et Androïde.

Financement à 100 % des études pour chaque projet par « Villages d'avenir ».

Essais en Creuse, en l'Ille et Vilaine et en Meuse.

Réunion prévue à Tusson avec Monsieur le Préfet, **Lundi 22 juin 2026 à partir de 9H30.**

Débat : Proposition de pouvoir les emmener dans les commerces et la Maison de Santé de Villefagnan, mais il peut y avoir des dérives. Un élu rappelle que pour éviter ces dérives, à nous de créer les lieux de rencontres. Restriction des trajets ou pas ? Débat à prévoir.

Priorité à la cohésion et la communication.

Tour de table fait : le Conseil Municipal est favorable mais avec des réserves pour certains. Il faut absolument une réunion, une communication forte et un bilan à faire au bout des premiers 6 mois.

Arrivée de Joëlle Gueguen-Ayrault à 20H18.

RAPPEL : Réunion du CM le 5 JUIN 2026 pour les Sénatoriales, à 18H00.

4- Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine et suppression du poste d'adjoint administratif territorial concernant Mme Isabelle EPINOUX =15 POUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Considérant la demande de changement de filière de l'agent en poste à la médiathèque ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, à compter du 1^{er} juin 2026 :

- De supprimer le poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (30h00) ;
- De créer un poste d'adjoint du patrimoine territorial à temps non complet (30h00) ;
- D'adopter le nouveau tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'adopter le nouveau tableau des effectifs joint à la présente délibération à compter du 1^{er} juin 2026.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget.

5- Délibération pour une demande de subvention exceptionnelle de Gicacircus = VOTE REPORTE

L'association Temps Réel – Gigacircus demande une subvention exceptionnelle de 500 € pour la Fête de l'Hospitalité, se déroulant le 30 mai prochain = Marche sur 3 jours (à l'échelle internationale). Cette manifestation permettra de mettre en lumière Villefagnan.

Florence propose de reporter la décision après le déroulement de la manifestation pour avoir aussi le bilan financier et se décider sur l'aide à apporter.

6- Délibération pour une demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale des Bielles = 14 POUR

Monsieur le Maire, adhérent de l'association, ne participe ni au débat, ni au vote et demande à Florence BOINOT, 3^{ème} Adjointe, de présenter la demande.

L'association de l'Amicale des Bielles demande une subvention exceptionnelle suite à l'organisation de la Journée Nationale des Véhicules d'Époque, qui s'est déroulée le dimanche 26 avril dernier.

Au regard du bilan de la manifestation fourni, Florence BOINOT propose une aide de 200 €.

À l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition.

7- Demande de subvention scolaire = 15 POUR

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la demande de Mme Laura NAUDON, Directrice de l'école de Charmé (École élémentaire les Hirondelles) sollicitant une aide pour la participation d'un enfant habitant Villefagnan à un voyage scolaire

- Pour un séjour en camping à Jarnac, du 23 au 26 juin 2026, de la classe des CM1/CM2. Elle demande une participation de 20 € par enfant = 1 élève concerné.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide correspondant à 15 % du coût total du séjour, sur attestation de participation des élèves délivrée par l'établissement, soit :

établissements	séjours	coût total	subv / élève 15 %	vote
RPI Les Hirondelles	Séjour camping à Jarnac	70.00 €	10.50 €	15 POUR

À l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE une participation de dix euros et cinquante centimes (10.50 €) et non de vingt euros comme demandé, par souci d'équité avec les autres établissements scolaires demandeurs.

8- Devis

- 2 personnes à former pour le **CACES R486 catégorie B** : 21 heures de formation / **766.8€ HT/pers / Dates : 06-08-10 juillet 2026** à ECF Nersac, soit 1 840.32 € TTC = **2 ABSTENTIONS et 13 POUR**

- Devis suite aux demandes des habitants des villages : voir tableau comparatif

Concernant la sécurité routière (miroirs, stop, ...) , les besoins des Services Techniques (peinture, pa,nnaux chantier...) et limitation du tonnage à 3.5 T et enfin le directionnel des villages. = **15 POUR les devis de MAVASA**

- Devis de la SADE pour des travaux de canalisations d'eaux pluviales au 9 place Edgard Saulnier à 1 748.40 € = **15 POUR (budget Cne)**

- Demande d'un branchement d'eau dans la sacristie = autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant = **15 POUR**

- Devis en attente concernant le tabouret de la Société de Chasse.

9 - Informations et Questions diverses

- 1^{er} juin, visite avec les membres du PETR pour la restauration de la mare au Coudret.
- Devis signé pour la formation sur le broyeur pour Stéphanie afin qu'elle remplace Thierry.
- Le Bulletin Municipal : envoi du 2^e BAT ce jour. De plus, pour la distribution des bulletins municipaux, le circuit de distribution va être remis à jour avec les nouveaux élus.
- Le plan guide est arrivé ! Demain, bourse d'échanges touristiques où on pourra échanger nos plans guides (voir avec Pierrette pour le listing)
- Serge LEMARCHAND remarque qu'il manque un point d'eau aux halles (évier)

- Cinéma de plein air : réunion cet après-midi. Lieu prévu au Moulin des Pierres Blanches. Si cela n'était pas possible : Plan B, déroulement à côté de la salle des fêtes.
- Vérifier le rapport établi par APAVE pour le jeu de l'Araignée, situé derrière la salle des fêtes et le city-stade, et voir si obsolète ou pas.
- Demande de l'analyse financière faite par Romain Chapelet à lui réclamer.
- Actes d'incivilité dans la cour de l'école : voir portail des écoles à fermer.
- Mercredi 3 juin = commission RH pour recruter un surveillant de baignade pour cet été.
- AG de l'ADMR le **15 juin à 19 H 00 à La Magdeleine** = Florence et Pascal s'y présentent
- Commission sécurité d'arrondissement pour l'EHPAD = Florence et Gladys le **24 juin de 14H à 17H.**
- Commission santé le **8 juin à 20 H 30** et non 21 H 30
- Le terrain de foot va bientôt subir des travaux, de ce fait, il est important que les gens du voyage ne s'y installent pas.

Séance levée à 22H34

